



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **SEIZE OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 octobre 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Jean-Paul FARJOT donne pouvoir à Véronique CROZET.

Secrétaire de séance : Irène CHAMBE.

2023-59

Appui Architectural Urbain Environnemental et Paysager ciblé « opération espaces publics du centre » - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole.

Monsieur le Maire expose :

Vu la convention d'accompagnement territorialisé transmise par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole associée à une proposition d'Appui Architectural Urbain Environnemental et Paysager ciblé « opération espaces publics du centre »,

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des abords de la Maison de Santé et de la revitalisation du centre-bourg de Montrottier, la commune de Montrottier a sollicité le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole pour l'accompagner dans son projet de réflexion sur le centre du village et plus particulièrement :

- Pour préciser ses attentes en spatialisant la problématique des espaces publics sous forme d'un plan programme qui permettra de définir un phasage et un périmètre opérationnel,
- Et l'appuyer dans la procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) en espaces publics / renouvellement urbain.

Les missions d'accompagnement proposées par le CAUE Rhône Métropole sont les suivantes :

- Action de conseil n°1 : guide pour la requalification des espaces publics du centre-bourg valant volet technique du cahier des charges (temps d'étude),
- Action de conseil n°2 : conseil pour l'attribution d'un marché de MOE en paysage et urbanisme (temps d'accompagnement).

Le montant prévisionnel de la contribution de la commune s'élève à 2 100 €.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition d'accompagnement du CAUE Rhône Métropole établie dans le cadre de l'opération d'aménagement des abords de la Maison de Santé et de la revitalisation du centre-bourg de Montrottier au titre d'une contribution communale de 2 100 €,

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231016-DE2023-59-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal 2023 ainsi qu'aux budgets suivants,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Irène CHAMBE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Irène Chambe', written over a horizontal line.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231016-DE2023-59-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023